P. J. D. G. FAURE,

Député du Département de la Seine-inférieure,

A LA CONVENTION.

J'AVOIS mis dans un paquet que j'envoyois à ma femme, une petite adresse imprimée, relativement au congé que je demandois à la Convention pour trois semaines, et dans laquelle, en vrai Républicain, je m'étois plaint de l'indécente prise d'armes du peuple souverain séant à Paris, contre les Représentans du Peuple.

On a décacheté le paquet et enlevé les imprimés d'adresse qui y étoient renfermés. Pour réparer cette violation inexcusable autant qu'inutile (tout se sait en dépit des précautions), on a eu la politesse de me les renvoyer scrupuleusement, en y ajoutant ces mots sur un petit morceau de papier..... *renvoyé à l'auteur en délire.*

Ce n'est point un délire d'avoir fait insurger trois jours de suite le peuple souverain séant à Paris, contre le peuple entier dans la personne de ses représentans, pour entraver et jeter le

A

désordre et la confusion dans les délibérations.

Ce n'est point un délire d'avoir bloqué, avec les canons de Paris, dirigés vers le Sénat, les Représentans du Peuple, jusqu'à ce que les factieux ayent obtenu la majorité des voix pour mettre en état d'arrestation des hommes respectables par leurs lumières et leur conduite, et qui n'ont commis d'autre crime que celui d'avoir voulu arrêter le brigandage, la dissipation et l'anarchie.

Ce n'est point un délire de s'être débarassé d'un comité importun, qui eût démasqué l'esprit de désorganisation, de despotime et de pillage des corps constitués de Paris et de leurs protecteurs.

Ce n'est point un délire d'avoir mis la Convention en charte privée, pour faire passer une adresse au Peuple français, dans laquelle on ose avancer que le Peuple entier de Paris s'étoit mis volontairement sous les armes; tandis que personne n'ignore que la grande majorité; même très-grande, en ignoroit le motif.

Ce n'est point un délire de chasser les ministres honnêtes pour n'y placer que des hommes agréables à la montagne, faciles à conduire, dont l'ignorance est moins certaine, que l'inertie dans laquelle on tient leur puissance; ministres à qui les Jacobins ont donné des commis sans

connoissances et sans talens, incapables de les seconder ; ministres qui n'ont pas même été, peut-être, les maîtres de choisir les fournisseurs des armées, ni de la célérité de l'approvisionnement.

Ce n'est point un délire de prétendre fonder une République démocrate, et d'y établir de fait une aristocratie insuportable, au moyen des assemblées populaires que quelques vocifères gouvernent à leur manière, en menaçant perpétuellement les bons Citoyens de meurtre et de carnage, et en réduisant ainsi au silence la majorité du peuple de Paris.

Ce n'est point un délire de laisser piller tranquillement de pauvres marchands, et de se moquer même d'eux lorsqu'ils viennent se plaindre à la Convention.

Ce n'est point un délire de s'opposer à la rédaction ou à l'exécution de décrets prononcés par la majorité, et d'en obtenir le rapport à force de cris et de menaces.

Ce n'est point un délire de placer dans les tribunes des hommes et des femmes soldés ou séduits pour injurier les orateurs au signal de la montagne et les faire taire par des hurlemens affreux; tribunes qui ne ressemblent pas mal à ces applaudisseurs à gage, destinés à couronner l'opprobre et l'infamie de Néron

lorsqu'il se prostituoit sur les théâtres de Rome.

Ce n'est point un délire d'arrêter à discrétion tous ceux qui paroissent suspects à l'aristocratie montagnarde, et de ne pas s'appercevoir, en vrais administrateurs, que ce procédé ne peut qu'augmenter le nombre des mécontens et des mal intentionnés.

Et moi je suis dans le délire pour avoir dit, que si les départemens, instruits peut-être de tous ces excès, et autant en droit de se lever que le peuple souverain séant à Paris, se présentent pour venger la nation entière si indignement outragée dans la personne de ses Représentans, ce ne sera que pour punir les vrais traîtres, les véritables auteurs des maux qui nous frappent, et de ceux que la violence et l'anarchie nous préparent.

Représentans, obtenez du moins, si je ne puis pas aller chez moi pour un instant, que je puisse écrire en sûreté à ma femme et à mon fils. On ne m'a pas, à la vérité, volé d'assignats, comme à quelques autres qui s'en plaignent, il n'y en avoit point : mais il me manque plusieurs papiers interressans qui n'ont aucun trait avec les affaires publiques.